Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT)

Normes techniques pour appareils à gaz1

En vertu de l'art. 4a de la loi fédérale du 19 mars 1976 (modifiée le 18 juin 1993) sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (RS 819.1), les normes techniques énumérées dans l'annexe sont définies comme des normes techniques qui sont propres à concrétiser les exigences de base de la sécurité et de la santé par rapport aux appareils à gaz, dans le sens de l'art. 2, al. 2 de l'ordonnance du 12 juin 1995 sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (RS 819.11). Il s'agit à ce propos de normes européennes harmonisées qui ont été édictées par le Comité européen de normalisation (CEN), sur l'ordre de la Commission des Communautés européennes et de l'Association européenne de libre échange (AELE).

Les listes des titres des normes techniques qui ont été définies par le SECO ainsi que les textes de ces normes peuvent être commandés auprès de l'association suisse de normalisation, division switec, Bürglistrasse 29, 8400 Winterthur.

20 janvier 2009

SECO – Direction du travail Installations et appareils technique:

Rita Kohlbrenner

Annexe

Normes techniques pour appareils à gaz

Numéro	Titre	Norme remplacée	Référence journal offCE
EN 30-1-1	Appareils de cuisson domestiques utilisant les combustibles gazeux – Partie 1–1: Sécurité – Généralités	EN 30-1-1:1998	2008/C 328/06
EN 449 + A1	Spécifications pour les appareils fonc- tionnant exclusivement aux gaz de pétrole liquéfiés – Appareils de chauf- fage domestiques non raccordés (y compris les appareils de chauffage à combustion catalytique diffusive)	EN 449:2002	2008/C 328/06
EN 676 + A2	Brûleurs automatiques à air soufflé pour combustibles gazeux	EN 676:2003	2008/C 328/06

2009-0037 463

Voir également FF 1995 III 1341, 1996 I 336, 1996 III 126, 1996 V 502, 1997 IV 503, 1999 8988, 2000 5636, 2001 3939, 2002 2469, 2003 4871 5545 6675, 2004 953 2411, 2005 891 4086, 2006 1879 3792 5893 9049, 2007 237 5598 8037, 2008 4737